

COMMUNE
DE
VELESMES-ECHEVANNE
70100

Mail : commune-de-velesmes@orange.fr

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2025

Par la suite d'une convocation en date du 9 décembre 2025, les membres composant le conseil municipal de la commune de Velesmes-Echevanne se sont réunis en date du 17 décembre 2025, en Mairie à 20h, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Paul GEOFFROY, Maire.

Membres présents : Stéphane GAULIARD, Jean-Paul GEOFFROY, Thierry JACQUIN, Laurent JARROT, Manon JAYET, Simon LAFFAITEUR, Stéphane PARIS, Frédéric MOREL, Philippe RACINE et Christelle ROBBE forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membre absent excusé ayant donné mandat de vote : Céline BERTHIER à Christelle ROBBE

Membre absent excusé :

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a constaté que le quorum est atteint et il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : le conseil municipal a désigné Mme Manon JAYET, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Subvention démarrage à l'association Amitié Velesmes-Olfen

Procès-verbal de la séance du 19 novembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

1 – Appel d'offres – réhabilitation de la salle polyvalente

Le Maire présente au Conseil Municipal le récapitulatif d'appel d'offres, joint en annexe au présent procès-verbal, et étudié préalablement par les membres de la commission éponyme.

Le Maire fait état des propositions d'entreprises à retenir pour chaque lot :

Lot 01 - TERRASSEMENT - VRD - ESPACES VERT

VELET TERRASSEMENT TP	57 558.25 €
-----------------------	-------------

Lot 02 - GROS-OEUVRE

IJ DEMOUGEOT CONSTRUCTIONS	73 866.34 €
----------------------------	-------------

Lot 03 - CHARPENTE BOIS-COUVERTURE-ZINGUERIE

ACF WILL	84 643.80 €
----------	-------------

Lot 04 - BARDAGES

ACF WILL	3 497.05 €
----------	------------

Lot 05 - MENUISERIES EXTÉRIEURES

JB Menuiseries	27 255.82 €
----------------	-------------

Lot 06 - MENUISERIES INTÉRIEURES

JB Menuiseries	18 278.94 €
----------------	-------------

Lot 07 - PLÂTRERIE - DOUBLAGE - ISOLATION

JLG PEINTURES	36 843.61 €
---------------	-------------

Lot 08 - ÉLECTRICITÉ CFO - CFA

ELECTRICITE GUYON- VILLEMAGNE	19 996.86 €
----------------------------------	-------------

Lot 09 - PLOMBERIE-SANITAIRE

C.S.V.T	8 581.35 €
---------	------------

Lot 10 - GÉNIE CLIMATIQUE

RICHARD Olivier	33 171.60 €
-----------------	-------------

Lot 11 - VENTILATION

C.S.V.T	18 890.22 €
---------	-------------

Lot 12 - FAUX PLAFONDS

PLAFOND LAFFOND	8 741.96 €
-----------------	------------

Lot 13 - SOLS SOUPLES

ECR	18 733.99 €
-----	-------------

Lot 14 - CHAPE - ISOLATION DE SOL

TACHIN	1 746.05 €
--------	------------

Lot 15 - CARRELAGES

ECR	9 197.51 €
-----	------------

Lot 16 - REVÊTEMENTS MURAUX - PEINTURES

JLG PEINTURES	21 915.55 €
---------------	-------------

Lot 17 - RAVALEMENTS

JLG PEINTURES	47 896.95 €
---------------	-------------

Le Conseil Municipal approuve les propositions de la commission appel d'offres, quant aux choix des entreprises, ainsi le montant total des travaux s'élève à 490 815.85 € HT.

Vote à l'unanimité

2 – Prêt réhabilitation de la salle polyvalente

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes il est opportun de recourir à un emprunt.

Le Maire présente les propositions des différents établissement bancaires

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir **DELIBERE**,
DECIDE de contracter auprès du **CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE** un emprunt relais, puis un emprunt travaux dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêt relais

- ⇒ **Montant** : 250 000 €
- ⇒ **Durée** : 24 mois
- ⇒ **Taux variable** : index EURIBOR 3 mois + marge de 0.50 %
- ⇒ **Périodicité** : intérêts trimestriels / capital in fine
- ⇒ **Frais et commissions** : 375 €

Prêt travaux

- ⇒ **Montant** : 300 000 €
- ⇒ **Durée** : 20 ans
- ⇒ **Taux fixe** : 3.80%
- ⇒ **Périodicité** : trimestrielle
- ⇒ **Amortissement** : échéances constantes
- ⇒ **Frais et commissions** : 375 €

Le Conseil Municipal approuve les tableaux d'amortissement et autorise le Maire à signer les contrats et tous documents se rapportant à cette opération.

Vote à l'unanimité

3 - Rapports sur les prix et la qualité de service public de l'eau potable ainsi que de l'assainissement

Le Maire expose au conseil municipal les rapports sur les prix et la qualité de service public de l'eau potable ainsi que les rapports sur les prix et la qualité de service public de l'assainissement collectif et assainissement non collectif du territoire de la communauté de communes Val de Gray.

Après présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les rapports présentés pour l'année 2024.

Abstention : S. Gauliard et JP Geoffroy

Pour : 9

4 – Modification éclairage public

Le Maire cède la parole à M. Frédéric MOREL afin de présenter, les deux propositions en annexe, synthétisées ainsi :

SARL Jean-Marie Frotey :

45 103 € HT avec 50% de subvention = 22 551.50 € + TVA (récupéré l'année d'après) 9 102.60 €
Soit 31 654.10 € TTC

SIED 70 :

50 220 € HT avec 50% de subvention = 25 110 € + TVA (récupérée l'année d'après) 10 044 €
Soit 35 154 € TTC

Aussi, M. MOREL précise qu'il y a lieu de délibérer avant le 1^{er} janvier 2026, la demande sera ensuite étudiée par la commission du SIED, et permettre l'éventuelle attribution de subvention sur l'exercice 2027.

Le Conseil Municipal approuve le dépôt du dossier auprès du SIED à partir de l'offre de la SARL JM Frotey et autorise le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote à l'unanimité

5 – Exonération taxe foncière, CFE et taxe habitation pour les meublés de tourisme

M. Le Maire présente au Conseil Municipal la demande adressée par M. Pascal RENAUDOT, relative à la possibilité de bénéficier de l'exonération de taxe foncière, de la CFE et de la taxe d'habitation concernant les meublés de tourisme classés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exonérer de taxe foncière, CFE et taxe d'habitation concernant les meublés de tourisme classés.

Vote à l'unanimité

6 – Révision de loyer d'un logement communal

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le courrier adressé par Mme Cindy CHEVANNE, ainsi que les éléments qui motivent sa demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse la demande de révision de loyer.

Vote à l'unanimité

7 – Election de membres pour intégrer l'association « Amitié Velesmes Olfen »

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la création de ladite association, à l'issue de la réunion qui s'est tenue le 3 décembre dernier,

Aussi, il y a lieu de procéder à l'élection de 2 membres, au sein du Conseil Municipal, afin d'intégrer le bureau de cette association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose Philippe Racine et Thierry Jacquin pour représenter la commune au niveau de l'association.

Vote à l'unanimité

8 - Subvention démarrage à l'association Amitié Velesmes-Olfen

Le conseil municipal propose de verser une subvention de 1 000 € pour le démarrage de l'association Amitié Velesmes-Olfen afin de pouvoir payer l'acompte pour la réservation du bus du voyage 2026.

Vote à l'unanimité

Questions diverses :

- A) Divagation des chiens : courrier d'une administrée qui s'est fait mordre par un chien sur la voie publique. Les propriétaires du chien vont être contactés, et nous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse et ne pas divaguer sur la voie publique.
- B) Stationnement gênant de camion, rue des vignes : faire un courrier au propriétaire suite à la dangerosité du stationnement et l'informer de stationner son véhicule près du stade du pré neuf.

Fin de séance à 22h25.

**Le Maire,
JP GEOFFROY**

